

LA PRÉVOYANCE DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE

Protéger votre famille et votre activité face aux aléas

MARS

Une année dans la vie d'un dirigeant d'entreprise et de sa famille

PROPOS INTRODUCTIF



*L*ors d'un week-end en montagne, Isabelle, une amie restauratrice, confie à Paul : « L'an dernier, j'ai failli tout perdre après un accident de ski. Je me suis cassé les ligaments croisés et j'ai été immobilisée pendant plusieurs mois. Mon restaurant pour fonctionner est pourtant dépendant de ma présence, et sans revenu, c'était la catastrophe. Heureusement, j'avais souscrit une prévoyance complémentaire. Grâce à ça, j'ai pu maintenir mon activité à flot et couvrir mes charges personnelles ».

Cette anecdote frappe Paul de plein fouet. En tant que dirigeant, il se rend compte qu'il n'a pas la même couverture que ses employés. Et si un jour il était confronté à une situation similaire ?

COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA PRÉVOYANCE

QU'EST-CE QUE LA PRÉVOYANCE ?

La prévoyance regroupe les dispositifs destinés à protéger un individu et ses proches face aux aléas de la vie : incapacité de travail, invalidité, décès. Elle assure le maintien d'un revenu ou le versement d'un capital pour couvrir les besoins financiers en cas d'imprévu.



POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?

En tant que dirigeant, la protection sociale légale est souvent limitée. Elle ne prend pas en charge l'intégralité des risques et laisse un vide important. Souscrire une prévoyance adaptée permet de pallier ces insuffisances et de protéger ce qui compte : votre famille, votre entreprise et votre sérénité.

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER :

- En cas de décès, mes proches auront-ils suffisamment pour maintenir leur niveau de vie ?
- Si je suis victime d'un accident, pourrais-je couvrir mes charges personnelles et professionnelles ?
- Mon entreprise pourra-t-elle continuer à fonctionner en mon absence ?

LES FRAIS GÉNÉRAUX :

PRÉSERVER L'ACTIVITÉ EN CAS D'IMPRÉVU.

Protéger le dirigeant, c'est aussi protéger son entreprise.

Une couverture adaptée des frais généraux peut permettre de financer temporairement un remplacement ou de maintenir les charges fixes (loyer, salaires des collaborateurs, etc.) pour éviter des répercussions sur l'activité.

LES LIMITES DE LA PROTECTION SOCIALE LÉGALE POUR LES DIRIGEANTS

IMAGINEZ ...

Paul, passionné de cyclisme, fait une violente chute lors d'un week-end. Selon la gravité de l'accident, il pourrait être incapable de travailler pendant plusieurs mois, voire plus.

- **Impact personnel** : Paul doit faire face à ses charges personnelles (crédit immobilier, voiture, frais de la vie courante) alors qu'il ne perçoit plus la même rémunération.
- **Impact professionnel** : L'activité de son entreprise est directement menacée, car il n'est pas en mesure de gérer ses clients ni d'assumer ses fonctions opérationnelles. Les frais fixes, eux, continuent de courir (loyer, salaires, charges sociales).

C'est précisément dans ce type de situation que la prévoyance intervient :

- Une rente d'invalidité ou des indemnités journalières permettent à Paul de maintenir un certain niveau de vie.
- Une garantie frais généraux assure le financement des charges fixes pour éviter que l'entreprise ne se retrouve en difficulté.

DISPOSITIFS LÉGAUX DE PRÉVOYANCE : PLAFONDS & INSUFFISANCES POUR LES DIRIGEANTS

La prévoyance légale, bien que présente, offre une couverture limitée qui peut s'avérer insuffisante.

Voici un aperçu des plafonds d'indemnisation (Source : Ameli.fr) :

A. LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (IJ)

En cas d'incapacité temporaire de travail, voici les plafonds en vigueur :

	Base de calcul	Plafond journalier brut	Plafond mensuel brut
ASSIMILÉ SALARIÉ	50% du salaire journalier de base (moyenne des 3 derniers mois), plafonné au PASS	41.47€	1 244€
TNS*	50% du revenu journalier de base (moyenne des 3 dernières années), limité à 1/730e du PASS	64.52€	1 935€

* Les montants varient notamment pour les professions libérales.

B. LES PENSIONS D'INVALIDITÉ

En cas d'invalidité, le montant des pensions dépend de la catégorie d'invalidité et est plafonnée selon les régimes :

ASSIMILÉ SALARIÉ : MONTANTS DES PENSIONS D'INVALIDITÉ AU 1ER AVRIL 2025

	Calcul de la pension en % sur la base du salaire annuel moyen perçu pendant les 10 meilleures années d'activité	Montant mensuel minimum	Montant mensuel maximum
1ere catégorie	30%	335.29€	1 177.50€
2e catégorie	50%	335.29€	1 962.50€
3e catégorie	50% + majoration pour tierce personne	335.29€ + 1 288.13€	1 962.50€ + 1 288.13€



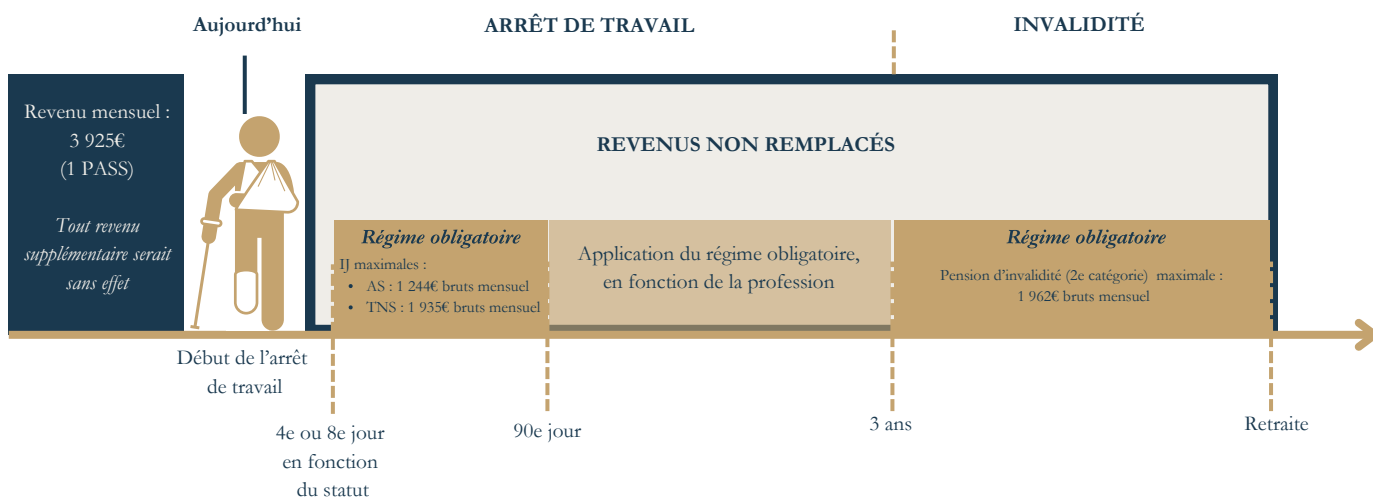
INDÉPENDANT : MONTANTS DES PENSIONS D'INVALIDITÉ AU 1ER AVRIL 2025

	Calcul de la pension en % sur la base du revenu annuel moyen perçu des 10 meilleures années d'activité	Montant mensuel minimum	Montant mensuel maximum
PIPM	30%	526.01€	1 177.50€
PITD	50%	741.07€	1 962.50€
PITD + MTP	50% + majoration pour tierce personne	741.07€ + 1 288.13€	1 962.50€ + 1 288.13€

PIPM : Pension pour incapacité partielle au métier

PITD : Pension pour invalidité totale et définitive

MTP : Majoration pour tierce personne



Par exemple, un pharmacien bénéficie d'IJ pendant les 3 premiers mois d'arrêt, après un délai de carence de 3 jours. Toutefois, à partir du 91e jour d'arrêt de travail, la couverture prend fin. Le pharmacien n'a plus aucun revenu jusqu'à une éventuelle reconnaissance en invalidité.

C. CAPITAL DÉCÈS

En cas de décès, les héritiers du dirigeant pourront percevoir de la part du régime obligatoire, un capital à hauteur de :

3 977 €
 pour un assimilé salarié

9 420 €
 pour un TNS non retraité

3 768 €
 pour un TNS retraité



CE QU'IL FAUT RETENIR

Les prestations du régime obligatoire ne couvrent qu'une fraction des revenus habituels, pouvant créer un déséquilibre, surtout pour les dirigeants ayant un revenu supérieur au PASS.

NOTRE RECOMMANDATION

Il est essentiel de souscrire une prévoyance complémentaire pour compenser les insuffisances de la prévoyance légale. Cependant, toutes les offres ne se valent pas et ne sont pas adaptées à tous les profils.

Une bonne couverture ne se résume pas à avoir un contrat, mais à choisir une solution parfaitement ajustée à la situation spécifique du dirigeant.

Le choix d'un contrat de prévoyance doit tenir compte de nombreux paramètres, dont :

- Les garanties proposées
- Les seuils de déclenchement
- Les exclusions
- Les franchises
- La durée d'indemnisation
- Les frais généraux

- Le mode d'évaluation de l'invalidité... *Un point clé souvent négligé.*
 Il existe deux barèmes distincts :
 - Le barème fonctionnel de la Sécurité sociale, qui évalue l'invalidité sur des critères généraux.
 - Le barème professionnel, qui prend en compte l'impact de l'invalidité sur l'activité réellement exercée.

Un bon conseil en prévoyance repose sur cette analyse approfondie : identifier les besoins réels et sélectionner une protection sur-mesure pour garantir une couverture optimale.

POUR ALLER PLUS LOIN

LA GARANTIE HOMME-CLÉ

Une entreprise repose souvent sur quelques personnes clés dont l'expertise ou le savoir-faire sont essentiels à son bon fonctionnement.

Leur absence soudaine, temporaire ou définitive, peut fragiliser l'activité et entraîner d'importantes pertes financières.

La garantie Homme-clé permet d'anticiper ces risques et de protéger l'entreprise face à un imprévu majeur.

UN FILET DE SÉCURITÉ POUR L'ENTREPRISE

Cette garantie fonctionne comme une assurance permettant à l'entreprise de faire face à cet imprévu :

- Compenser les pertes financières (chiffre d'affaires, exploitation, contrats en cours...)
- Assurer le remboursement des prêts bancaires.
- Prendre en charge les frais de réorganisation (remplacement, formation...)

UN EXEMPLE CONCRET

Madame, associée et experte en fiscalité, est victime d'un accident et ne peut plus exercer.

Son absence entraîne une perte de chiffre d'affaires importante et met en péril l'activité.

Grâce à la garantie Homme-clé, le cabinet perçoit une indemnisation permettant de recruter un remplaçant, d'assurer la transition avec les clients et de préserver la réputation du cabinet.

UNE PROTECTION PERSONNALISÉE

C'est l'entreprise qui souscrit le contrat et qui perçoit l'indemnisation en cas d'imprévu pour absorber le potentiel choc financier et maintenir son activité. Chaque entreprise a des besoins spécifiques.

Il est donc essentiel de bien définir :

Qui est l'Homme-clé ?

Le dirigeant, un salarié avec une compétence particulière, un commercial stratégique...

Quel montant assurer ?

En fonction du chiffre d'affaires et des conséquences financières possibles.

Quelles garanties choisir ?

Décès, perte totale et irréversible d'autonomie, invalidité permanente totale ou incapacité totale de travail...



En résumé, la garantie Homme-clé est un véritable bouclier financier qui protège l'entreprise contre les imprévus et lui permet de traverser une période de turbulence sans mettre en péril son avenir.

L'ASSURANCE -VIE : UN VÉRITABLE COUTEAU SUISSE

L'assurance-vie est souvent perçue comme un simple produit d'épargne, mais elle est en réalité un véritable outil de gestion financière et de protection.

POUR UN DIRIGEANT, ELLE JOUÉ UN DOUBLE RÔLE :

- Une épargne disponible, pouvant être utilisée comme un levier financier en cas de besoin.
- Un dispositif de transmission optimisé, offrant une protection renforcée à ses proches.

CONTRAIREMENT AUX IDÉES REÇUES, L'ASSURANCE-VIE NE SE LIMITE PAS À UN CONTRAT FIGÉ :

Elle s'adapte à vos objectifs et peut être utilisée aussi bien comme une réserve financière de sécurité que comme un moyen efficace de préparer l'avenir, dans un environnement fiscal avantageux.

1. UNE RÉSERVE FINANCIÈRE IMMÉDIATEMENT MOBILISABLE

En complément de votre prévoyance, l'assurance-vie constitue une épargne de précaution accessible en cas de besoin. Grâce aux rachats (partiels ou total), elle permet de :

Faire face à un imprévu personnel ou professionnel (arrêt de travail prolongé, baisse d'activité, dépenses médicales, etc.).

Compenser une baisse temporaire de revenus, notamment en cas d'arrêt de travail avant le déclenchement des indemnités de prévoyance.

Bénéficier d'un cadre fiscal attractif : après 8 ans, les gains issus des rachats bénéficient d'un abattement annuel de 4 600€ (personne seule) ou 9 200€ (couple) avant d'être imposés.



2. UNE PROTECTION POUR VOS PROCHES

En cas de décès, l'assurance-vie permet de transmettre un capital aux bénéficiaires désignés, tout en évitant certaines contraintes de la succession. Ses atouts :

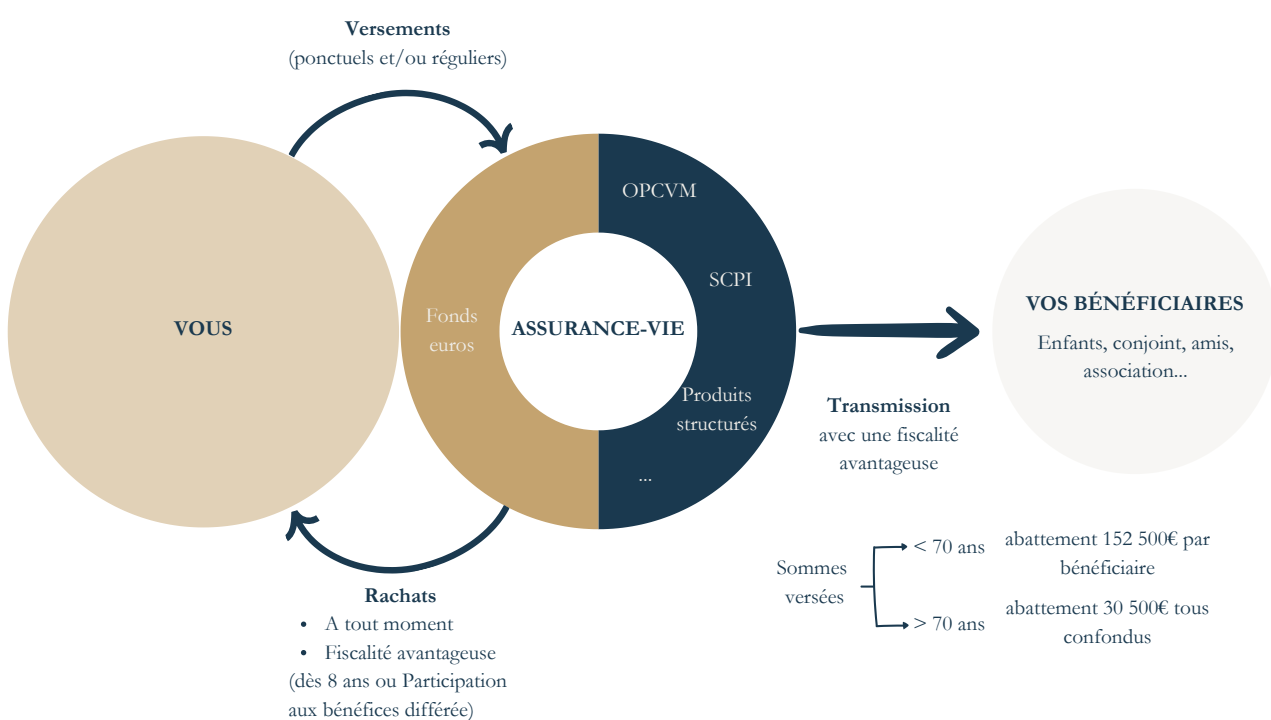
Un capital versé hors succession, disponible immédiatement pour les proches.

Une fiscalité avantageuse: jusqu'à 152 500€ exonérés de droits de succession par bénéficiaire (pour les primes versées avant 70 ans).

Une transmission librement organisée, permettant de protéger son conjoint, ses enfants ou toute autre personne de son choix.

En résumé, l'assurance-vie est un **outil stratégique pour un dirigeant** :

Elle assure une sécurité financière immédiate en cas de coup dur tout en permettant d'anticiper la protection des proches dans des conditions fiscales favorables.





CONCLUSION

Anticiper, c'est agir

La prévoyance est essentielle pour sécuriser vos revenus, protéger vos proches et assurer la continuité de votre activité. Face aux limites du régime obligatoire, une protection adaptée et bien structurée fait toute la différence. Prenez le temps de structurer ces dispositifs pour garantir votre sérénité et celle de vos proches.

Le mois prochain ...

Un dirigeant consacre des années à bâtir son entreprise, mais comment s'assurer qu'elle perdure au-delà de lui ?

Paul commence à y réfléchir : si sa fille Jade souhaite reprendre l'activité, comment lui transmettre dans les meilleures conditions ?

Ce mois-ci, il explore les solutions pour anticiper et optimiser cette transmission.